



## SIX ÉTAPES POUR ENRAYER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS POUR LES FAMILLES ET LES VISITEURS

Merci à toutes les familles et aux proches des Australiens âgés pour leur soutien et leur coopération. Votre aide est précieuse en cette période difficile.

Nous savons que le COVID-19 a un impact beaucoup plus important sur les personnes âgées. Nous travaillons sans relâche pour garantir la sécurité de vos proches dans les services de soins aux personnes âgées.

La sécurité et le bien-être des Australiens vulnérables et âgés constituent notre priorité absolue.

Ces renseignements vous aideront à protéger les Australiens âgés contre le COVID-19.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web [health.gov.au](https://www.health.gov.au) dans la rubrique « Ressources ». Nous vous encourageons également à lire le Code de bonnes pratiques pour la visite des maisons de retraite pendant le COVID-19 à l'adresse <https://www.cota.org.au/policy/aged-care-reform/agedcarevisitors/>.

Nous devons continuer à protéger les droits des personnes âgées qui reçoivent des soins conformément à la Charte des droits des personnes âgées. Cette charte est disponible à l'adresse suivante : <https://www.health.gov.au/news/charter-of-aged-care-rights..>

## SIX ÉTAPES POUR ENRAYER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS :

**Vous pouvez enrayer la propagation du coronavirus et assurer votre sécurité en suivant CHACUNE de ces six étapes**

### 1. Est-ce que vous vous sentez bien ?

Vous devez rester chez vous et ne rendre visite à personne si vous ne vous sentez pas bien. Vous devez le faire même si vos symptômes sont très légers. Les symptômes du COVID-19 peuvent ressembler à ceux du rhume ou de la grippe et peuvent inclure :

- fièvre
- toux
- essoufflement
- maux de gorge
- maux de tête
- perte de l'odorat
- perte du goût
- nez qui coule
- douleurs musculaires
- douleurs articulaires
- diarrhée
- nausées/vomissements
- perte d'appétit.

### 2. Votre *vaccination contre la grippe* est-elle à jour ?

Si vous souhaitez visiter un établissement de soins aux personnes âgées, vous devez être vacciné contre la grippe. Vous devez prouver que vous êtes à jour dans vos vaccinations contre la grippe. Si vous ne pouvez pas être vacciné, vous devez fournir une preuve d'une exemption médicale de votre médecin traitant. Nous vous recommandons également de vous faire vacciner si vous rendez visite à des parents et à amis plus âgés chez eux.

### 3. Savez-vous comment rendre votre visite aussi *sûre* que possible ?

Afin de réduire les risques de propagation du COVID-19, nous recommandons les mesures suivantes :

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool :
  - » au début et à la fin de votre visite
  - » avant et après avoir été en contact avec un résident, par exemple pour l'aider à préparer son repas.
  - » à intervalles réguliers tout au long de la journée
- présentez la preuve que vous et tous les visiteurs qui vous accompagnent avez reçu le vaccin contre la grippe 2020.
- tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier, puis mettez immédiatement les mouchoirs usagés à la poubelle et lavez-vous les mains.
- pas plus de deux visiteurs à la fois par résident
- rendez visite à votre parent dans sa chambre, dans un espace extérieur ou dans une zone précisée par l'établissement ;
- évitez les espaces en commun
- pratiquez la distanciation physique dans la mesure du possible ;

Vous ne pouvez pas rendre visite à une personne âgée si, au cours des 14 derniers jours :

- vous êtes revenu d'un séjour à l'étranger ou
- vous avez été en contact rapproché avec une personne porteuse du COVID-19

Vous devriez vous mettre en quarantaine ou en isolement et ne rendre visite à personne.

Tous les membres du personnel et les visiteurs doivent fournir leurs coordonnées à jour de l'établissement de soins aux personnes âgées.

#### 4. Êtes-vous accompagné d'enfants ?

Avant de vous rendre dans une résidence pour personnes âgées, vous devez vérifier si les enfants peuvent vous accompagner. S'ils sont autorisés à vous accompagner, vous devez les surveiller et vous assurer qu'ils respectent les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

#### 5. Connaissez-vous les règles de l'établissement de soin où résident vos proches ?

Chaque établissement de soin est tenu de communiquer avec les résidents et les familles sur les règles entourant les visites. Ces établissements doivent vous tenir au courant de tout changement. Vous devrez :

- répondre honnêtement aux questions de dépistage concernant votre risque de COVID-19
- prouver que vous avez été vacciné contre la grippe en 2020
- suivre les règles établies pour les visiteurs ;

Vous devez connaître les recommandations du gouvernement de votre état ou territoire, car les exigences peuvent différer selon qu'il s'agit d'établissements de soins pour personnes âgées ou d'établissements publics.

## 6. Savez-vous comment garder le contact avec votre proche si les visites sont limitées ?

Parfois, un établissement de soin peut avoir besoin de limiter l'accès aux visiteurs. Par exemple, en cas de foyer d'épidémie dans un établissement ou dans une région.

Nous encourageons les établissements de soins aux personnes âgées à travailler avec les familles pour leur permettre de rester en contact avec leurs proches.

Si vous avez des inquiétudes concernant les visites ou la prise en charge d'un ami ou d'un membre de la famille, contactez :

- Le Réseau de défense des personnes âgées (Older Persons Advocacy Network ou OPAN) au 1800 700 600 ou
- rendez-vous sur leur site Web à l'adresse [www.opan.com.au](http://www.opan.com.au).

OPAN peut travailler avec vous et avec l'établissement de soins aux personnes âgées. Ce service est gratuit et confidentiel. Vous pouvez également communiquer avec la Commission de la qualité et de la sécurité des soins aux personnes âgées (Aged Care Quality and Safety Commission ou ACQSC) au 1800 951 822 ou sur [agedcarequality.gov.au](http://agedcarequality.gov.au).

Si vous avez des inquiétudes concernant la santé mentale d'un ami ou d'un membre de votre famille, appelez la ligne d'assistance sur le COVID-19 pour les Australiens âgés au 1800 171 866 (service gratuit).

## Nous avons besoin de votre aide

L'installation de l'application CovidSafe sur votre téléphone est entièrement volontaire. Vous pouvez télécharger l'application pour protéger votre famille, vos amis et votre communauté. Vous pouvez aider à sauver la vie d'autres personnes. Plus les Australiens installeront l'application COVIDSafe, plus il sera possible de détecter rapidement les nouveaux cas de virus.

**Pour obtenir des informations, des ressources et des conseils officiels, rendez-vous sur [www.health.gov.au](http://www.health.gov.au)**